RICHTER OCTOBRE 2021



LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE.

Entrant en vigueur le 1er novembre 2021, la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels touchera les organisations qui ont une présence physique ou numérique en Chine. Un peu comme le RGPD dans l'UE et le projet de loi n° 64 au Québec, cette loi s'attaque aux enjeux entourant la protection des données ainsi que la collecte et le stockage des données personnelles par les organisations.

Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires annuel, jusqu'à concurrence de 50 millions de renminbis.

Pour veiller à ce que vous soyez prêt à vous conformer à ces nouvelles exigences, nos experts vous ont préparé ce bulletin. N'hésitez pas à communiquer avec votre associé ou votre personne-ressource chez Richter pour voir comment ces principes et considérations peuvent s'appliquer à votre organisation.

RICHTER OCTOBRE 2021

PRINCIPES CLÉS

Renseignements personnels

Les renseignements personnels comprennent tous les types de données pouvant identifier une personne, sous forme électronique ou autre. Les organisations ne devront recueillir que le minimum requis aux fins prévues.

Transfert transfrontalier

Les entreprises devront limiter
le transfert transfrontalier de
renseignements personnels et de
données liées aux infrastructures
d'information essentielles.
L'administration chinoise du cyberespace
devra aussi mener une évaluation de
sécurité obligatoire; les détails à cet
égard restent à communiquer.

Rôle de protection des données

Suivant l'article 57, les entreprises seront tenues de mettre sur pied une entité de surveillance indépendante composée d'employés externes.



Services

Si le marketing ou les services passent par un processus décisionnel automatisé, les utilisateurs devront se voir offrir une option de non-personnalisation ou un moyen facile de communiquer leur refus.

Consentement

Un consentement distinct doit être obtenu dans certaines situations, comme lors du traitement de renseignements personnels sensibles (données biométriques, médicales ou financières, géolocalisation, transfert de données à l'extérieur de la Chine).

Droits des consommateurs

Les entreprises devront respecter des conditions précises pour la recherche, la copie, la correction et la suppression de données.

Applications mobiles

La loi s'applique aux applications mobiles offertes sur le marché chinois.

RICHTER OCTOBRE 2021

ÊTES-VOUS PRÊT?

Entrant en vigueur le 1^{er} **novembre 2021**, cette nouvelle loi pourrait changer la façon dont votre organisation recueille, stocke et utilise les données. Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires annuel, jusqu'à concurrence de 50 millions de renminbis. Voici quelques questions à vous poser pour voir si vous êtes prêt à vous conformer à cette loi :



SAVEZ-VOUS OÙ LES DONNÉES DE VOTRE ORGANISATION SONT STOCKÉES?

Dans les multinationales, un agent de protection des données doit savoir où se trouvent, aux fins d'utilisation, de collecte ou d'accès, les données provenant de la Chine, y compris les données personnelles ou liées aux infrastructures d'information essentielles.



QUELLE EST LA PORTÉE TECHNOLOGIQUE DE VOTRE ORGANISATION?

Si vous avez une portée technologique en Chine, comme par l'intermédiaire d'applications mobiles, il est essentiel de vérifier que les principes de la loi sont respectés, notamment en ce qui concerne le lieu de stockage des données et les pratiques d'échange transfrontalier.



À QUAND REMONTE LA DERNIÈRE FOIS OÙ VOUS AVEZ SOUMIS VOS TIERS À UNE VÉRIFICATION?

Les organisations sont responsables de la légitimité des données obtenues de tiers. Il pourrait donc être bon de vérifier que les activités de vos partenaires sont conformes aux exigences réglementaires.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

Il faut du temps et des ressources pour analyser cette nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels et ses répercussions possibles sur votre organisation. Une approche bien pensée et personnalisée vous aidera à vous conformer et à veiller à l'efficacité et à l'exhaustivité du plan de protection des renseignements personnels de votre organisation. Comment Richter peut-il vous aider?

- Conseils stratégiques sur la conformité en matière de protection des renseignements personnels
- Évaluation des conséquences ou des lacunes
- · Mappage et recensement des données
- · Contrôle de sécurité en matière d'infonuagique
- Formation sur la protection des renseignements personnels
- Tests d'intrusion pour la protection des données

- Programme de gouvernance des données
- Évaluation de la maturité en cybersécurité
- Transfert transfrontalier de données

PROCHAINE ÉTAPE...

Communiquez avec votre associé Richter dès aujourd'hui pour qu'il vous présente notre équipe de gestion des risques et de cybersécurité. Vous pourrez discuter ensemble de la meilleure façon pour vous et votre entreprise de vous conformer.

MASSIMO CECERE

CPA, CA, CRMA ASSOCIÉ SERVICES-CONSEILS EN RISQUE, PERFORMANCE ET TECHNOLOGIE

T 514.934.8636 mcecere@richter.ca

WILL XIANG

CPA, CA, CITP, CAMS
VICE-PRÉSIDENT
SERVICES-CONSEILS
EN RISQUE, PERFORMANCE
ET TECHNOLOGIE

T 416.642.0823 wxiang@richter.ca